



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Délibération CS2021-04-01 – Adhésion au Centre de Gestion 17

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 24 septembre, à 9h30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Maison des Associations).
Présents : 4	
Nombre de pouvoir : 0	
Ont pris part à la délibération : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 15 septembre 2021.

Etaient présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6ème Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1er Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- M. QUIRION Romuald – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2ème Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

Excusés :

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle.
- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Le Président fait part à l'assemblée du fonctionnement du service "**confection de la paie**" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- *confectionner la paie :*
 - *du personnel permanent,*
 - *du personnel remplaçant,*
 - *des élus,*
 - *des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),*
 - *des apprentis,*
 - *des indemnités de surveillance des instituteurs,*
 - *des indemnités de conseil des receveurs,*
 - *des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).*
- *assurer l'édition :*
 - *des bulletins de salaire,*
 - *des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,*
 - *des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),*
 - *des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFP et IRCANTEC),*
- *élaborer :*
 - *la préparation du mandatement,*
 - *le fichier des virements,*
 - *les états récapitulatifs de fin d'année.*
- *assurer le transfert des données sociales DADS-U ou DSN.*

Le Président précise que cette prestation, dont les frais d'adhésion s'élèvent à 49 €, est actuellement assurée moyennant une participation de 6,00 €¹ par mois et par bulletin.

Par ailleurs, le Président indique l'adhésion au Centre de Gestion 17 est mensuelle. Le Président propose donc que l'adhésion débute à compter du 1^{er} février 2021 puisque l'élection des membres a eu lieu le 11 janvier 2021.

De plus, sachant que l'adhésion est entérinée par délibération du 24 septembre 2021 et qu'elle conduit à la signature d'une convention, il est demandé qu'une rétroactivité soit mise en œuvre entre le 1^{er} février 2021 et la date d'application de cette convention.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

1. *d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de Gestion à compter du 1^{er} février 2021,*
2. *de demander au Centre de Gestion une régularisation rétroactive prenant effet à la date du 1^{er} février 2021,*

¹ 8.25 € pour les collectivités paie de droit privé

3. *d'autoriser M. BOISSEAU, Président, à signer la présente convention,*
4. *de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JB' followed by the name 'Boisseau' in a cursive script.